## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
PYRENEES ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID: 064-216400861-20241206-2024\_06\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AYHERRE

## **NOMBRE DE MEMBRES:**

- Afférents au Conseil Municipal: 15

- En exercice: 15

- Qui ont pris part à la délibération : 13

**DATE D'AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION**: 2 décembre 2024

## SEANCE DU 6 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ECHEVERTZ Chantal, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, PEREZ Karine, SABALOUE Virginie, et MM., BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés: Mme DUHALDE Kattalin et Mr BARBIER Koxe

Mme DARGUY Anne-Marie a été élue secrétaire.

Délibération n° 2024-06-05 : Attribution de fonds de concours pour les travaux de réhabilitation de la maison « Beltzagitea » par la communauté d'Agglomération Pays Basque

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-10 et L. 5216-5 VI .

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2017 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux compétences facultatives « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « Culture basque » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 juin 2021 relative à l'adoption du plan climatairénergie territorial (PCAET);

Vu la délibération du Conseil communautaire du 1er juillet 2023 adoptant le règlement d'aide à l'investissement pour les établissements d'Accueil des jeunes enfants (EAJE) et les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) immersifs en euskara et en gascon ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2023 adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours 2023-2026 aux communes membres (dispositif territorial);

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2024, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué, suite à la demande formulée par la commune, deux fonds de concours pour le projet de réhabilitation de la maison « Beltzagitea », une aide à l'investissement de 88 800€ pour les travaux dédiés à la Maison d'assistantes maternelles en langue basque qui seront mis à disposition de l'association Eguzkilore ainsi qu'un fonds de concours « Enveloppe du Pôle » de 68 677€ pour les travaux des bureaux dédiés aux professionnels de santé, la salle de réunion et du local technique ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID: 064-216400861-20241206-2024\_06\_05-DE

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- > approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'une aide à l'investissement de 88 800€ pour les travaux dédiés à la Maison d'assistantes maternelles en langue basque qui seront mis à disposition de l'association Eguzkilore;
- » approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Enveloppe du Pôle » de 68 677€ pour les travaux des bureaux dédiés aux professionnels de santé, de la salle de réunion et du local technique ;
- > autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE